

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2021-201

PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2021

# Sommaire

## **03\_Préf\_Préfecture de l Allier / Bureau du Cabinet**

03-2021-12-06-00002 - Extrait de l arrêté n° 2762/2021 en date du 6 décembre 2021 portant réquisition de moyens privés (1 page)

Page 3

03\_Préf\_Préfecture de l Allier

03-2021-12-06-00002

Extrait de l arrêté n° 2762/2021 en date du 6  
décembre 2021 portant réquisition de moyens  
privés

## Direction des sécurités

Extrait de l'arrêté n° 2762/2021 en date du 6 décembre 2021  
portant réquisition de moyens privés

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est donné ordre de réquisition à l'entreprise CHAUVIN représentée par Monsieur Dominique CHAUVIN, sise à Yzeure (03400), de mettre à disposition du directeur départemental de la sécurité publique un véhicule de dépannage grande capacité avec chauffeur.

**Article 2 :** La réquisition mentionnée à l'article 1 du présent arrêté prend effet le mercredi 8 décembre 2021 de 7 heures à 14 heures sur la commune de MOULINS, et de 15 heures à 22 heures sur la commune de VICHY.

**Article 3 :** Le prestataire sera indemnisé dans les conditions fixées par les articles 27 et 28 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 et par les dispositions de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

**Article 4 :** L'inexécution volontaire par la personne requise des obligations qui lui incombent en application du présent arrêté pourra faire l'objet des sanctions prévues à l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

**Article 5 :** Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Clermont Ferrand, 6 cours Sablon CS 90129 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** La sous-préfète, directrice de cabinet, le directeur départemental de la sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Dominique CHAUVIN et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Pour le préfet et par délégation,  
la sous-préfète,  
directrice de cabinet

SIGNÉ

Virginie AVEROUS